

**NATURE OCÉANE
40530 - LANDES**Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 17 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six le 17 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Madame CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de FABRE Philippe, CHARBONNIER Véronique, BARRIS Vanessa et CASENAVE Claire qui ont donné respectivement pouvoir à GASTON Alain, CHESSOUX Stéphanie, DUBOS Christelle et LE COADIC Bruno.

Absent(s) excusé(s) : BELLOCQ Aurélien



Après avoir procédé à l'appel des membres, Madame la Maire désigne Bruno LE COADIC en qualité de secrétaire de séance.

Elle soumet à l'approbation le dernier procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

Puis elle fait part des décisions prises par elle en vertu des délégations que lui a confiées le Conseil :

- Pour le marché de travaux « Amélioration du complexe sportif » :
 - + 3 000 € au lot 01 Laussu ce qui porte le marché à 53 173,91 € H.T.
 - + 870,01 € au lot 06 Bubola, ce qui porte le marché à 21 548,67 € H.T.
 - 6 131,15 au lot 07 Buso, ce qui porte le marché à 32 395,41 € H.T.
 - + 1 225 au lot 11 SN Fauthoux, ce qui porte le marché à 64 758,90 € H.T.
- Pour le marché de travaux de la médiathèque :
 - + 5 655,70 au lot 05 – Sols – à Lino Tapis nouveau montant porté à 158 075,52 € H.T.
 - + 1 973,30 au lot 09 – VMC à Sarrat, nouveau montant porté à 83 602,62 € H.T.
 - + 1 740,11 au lot 08 – Etchart Energies pour un nouveau montant de 111 910,56 € H.T.
 - 56,00 au lot 02 – charpente – Dupouy, pour un nouveau montant de 130 180,25 € H.T.
 - 17 685,55 au lot 01 (G.O.) pour un nouveau montant de 17 685,55 € H.T.
 - 1 744,71 au lot 04 – GTM pour un nouveau montant de 261 312,53 € H.T.
- Pour les Travaux de la construction de salle de sports doux
 - + 450,00 au lot 01 Eiffage, nouveau montant porté à 268 834,16 € H.T.
 - + 2 877,00 au lot 03 étanchéité – Devisme pour un nouveau montant de marché porté à 96 684,65 € H.T.

- Pour les travaux de La Poste
-500,00 € au lot 05 Guillaume pour un nouveau montant de 18 762,38 € H.T.
- Pour l'amélioration du complexe sportif
-3 770,00 au lot 01 Laussu pour un nouveau montant de marché porté à 49 403,91 € H.T.
- 392,28 au lot 05 Miroiterie du Gave, pour un nouveau montant de marché porté à 14 555,62 € H.T.
+ 976,96 et 850,00 au lot 9 Trieux pour un nouveau montant de marché porté à 12 641,96 € H.T.



2026-06-17-01/48 BP CAMPING – REGULARISATION DE COMPTES

Il s'agit de régularisations comptables pour des créances antérieures à 2020 pour des montants respectifs de 187,08 et 40,80 euros.

Adopté à l'unanimité.

2026-06-17-02/49 INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DE LOCAUX D'HABITATION

La loi de Finances pour 2026 a instauré une taxe permettant de taxer les logements vacants inoccupés, dans les zones tendues. Dans un contexte où l'offre de logement est très réduite, les élus voient dans cette taxe l'opportunité de convaincre les propriétaires de remettre leur bien dans le secteur locatif. La taxe d'habitation sera majorée de 30% la première année, de 60% la deuxième année.

Adopté à l'unanimité.

2026-06-17-03/50 SUBVENTION ASSOCIATIONS 2026 SUITE

Les conseillers municipaux, **à l'unanimité**, votent l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'association le Chœur des P'tits Landais.

2026-06-17-04/51 TARIFS 2027 TLPE

A l'unanimité, les membres du conseil renouvellent les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure applicables au 01.01.2027 selon le tableau ci-dessous :

Enseignes	€/ m ²
Surface supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	20
Surface supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	40
Surface supérieure à 50 m ²	80
Publicités et pré-enseignes non numériques	
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	20
Surface supérieure à 50 m ²	40
Publicités et pré-enseignes numériques	
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	60
Surface supérieure à 50 m ²	120

2026-06-17-05/52 DENOMINATION DE VOIE

Dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement de 3 lots, à partir de la rue du Marais, le Conseil décide, **à l'unanimité**, de dénommer la voie « impasse Dominette ».

Madame la Maire expose la procédure qui permet aux communes de récupérer des biens dits « sans maitres », après constat par les services fiscaux de carence de paiement des taxes foncières pendant plus de trente ans, et après formalités de recherche et de publicité.

Dans ce cadre, le Conseil approuve l'intégration dans le domaine communal des parcelles suivantes :

- AN 0131, 1 002 m² (impasse des Marguerites)
- C 0330, 14 676 m² (partie dunaire au Nord du territoire)
- C 0361, 7 980 m² (parcelle boisée au croisement du chemin du Centre Equestre et de la Vélodyssée).

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 19h24.

A Labenne, le 19 Juin 2026

Le secrétaire de séance,


Bruno LE COADIC

La Maire,



Stéphanie CHESSOUX

